Accompagnement soins et services à la personnes

«En quoi consiste ce métier ?»

Ce métier consiste à s'occuper des personnes âgées, des enfants et des personnes en difficultés. Il faut également s'occuper de leurs soins d'hygiène corporelle, l'entretien et l'hygiène du lieu de vie, l'animation d'activités de loisir et de leur alimentation.

« Où s'exerce t-il ? »

Il s'exerce dans une maison de retraite ou à domicile pour les personnes âgées, en crèche, en école maternelle ou en garderie pour les enfants.

«Quelles sont les qualités recherchées ?»

Il faut savoir manipuler des personnes alitées, s'intégrer dans une équipe de travail, participer à la mise en œuvre de projets, être accueillante, souriante, être aimable, pouvoir supporter les situations difficiles tel que le handicap, la maladie ou la mort.

«Quelles études faut t-il faire ?»

Après la troisième, on peut choisir de faire une seconde générale, ou faire une seconde professionnelle en ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne). Après un bac, il est possible de poursuivre par un brevet de technicien supérieur ESF (Économique Sociale et Familiale)..

Camille & Pauline.♥